



Conseil d'administration du : 26 juin 2026
Délibération n° 2026-06.12

Approbation du compte-rendu de la séance du 10 mars 2026

Le conseil d'administration de l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE),

VU le code de l'éducation, et notamment son article L. 717-1 ;
VU le décret n° 2025-105 du 3 février 2025 relatif à l'ENTPE, et notamment ses articles 8 et 16 ;
VU le règlement intérieur de l'ENTPE, notamment ses articles 6-4, 6-5 et 6-6 ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 – Approuve la proposition de compte-rendu du conseil d'administration en date du 10 mars 2026.

Article 2 – La présente délibération sera publiée sur les sites intranet et internet de l'École. Elle est également consultable auprès du secrétariat de la direction de l'ENTPE.

La présente délibération entre en vigueur à compter de sa publication et après transmission au ministre chargé du développement durable.

Vote :

Membres en exercice : 24
Quorum de présence : 13
Présents et représentés : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait à Vaulx-en-Velin, le 26 juin 2026

Elisabeth Crépon

12BE1825FD97422...

La présidente du conseil d'administration
Elisabeth CREPON